



COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 20 MARS 2018

Date de la convocation : 02 mars 2018

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Madame Pascale MOLBERT (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Jean Yves ROSAZZA (Titulaire), Monsieur Mathieu TRUFFART (Titulaire), Monsieur Alain LAFONTANA (Titulaire), Monsieur Bernard PAGES (Suppléant), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Gilles COUTREAU (Titulaire), Monsieur Segundo CIMBRON (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Vincent DEDIEU (Suppléant), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (Titulaire), Madame Carole VEILLARD (Titulaire).

**DÉLIBÉRATION N°180320_012
MODIFICATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT – AUTORISATIONS
DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENTS (AE-AP/CP) LIÉS AU CONTRAT
DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ**

DÉLIBÉRATION N°180320_012
MODIFICATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT – AUTORISATIONS
DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENTS (AE-AP/CP) LIÉS AU CONTRAT
DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu le vote de création des AE-AP/CP en date du 9 juin 2009 pour le suivi du Contrat de Partenariat Public Privé,

Vu l'avenant 2 au Contrat de Partenariat Public Privé relatif notamment au paiement d'un loyer d'avance à la société de projet Gironde Haut Débit,

Vu l'avenant n°3 au Contrat de Partenariat Public Privé relatif au projet d'extension GirNumv2,

Vu l'avenant n°4 au Contrat de Partenariat Public Privé relatif au projet d'extension de la COBAS (1 NRAMED),

Vu l'avenant n°5 au Contrat de Partenariat Public Privé relatif au projet d'extension de la COBAS (7 NRAMED) et de Jalle Eau Bourde (1 NRAMED),

Vu l'avenant de résiliation du Contrat de Partenariat Public Privé,

Vu la délibération du 25 janvier 2018 du Comité Syndical adoptant une Délégation de Service Public (DSP) sur 25 ans relative à l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit (THD),

Considérant que le périmètre du PPP résilié est remis en affermage dans le cadre de la Délégation de Service Public relative à l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit (THD)

Considérant la période de recouvrement entre le PPP et la DSP sur l'année 2018, il est nécessaire de modifier le montant des Autorisations de Programme, des Autorisations d'Engagement et des Crédits de Paiements associés des années 2018 à 2029 des loyers d'exploitation et d'investissement.

Aussi, pour l'année 2018, les loyers à payer au Partenaire privé Gironde Haut Débit sont prévus sur 3 trimestres.

A compter de l'année 2019 et conformément à l'avenant de résiliation du PPP, il est procédé à l'annulation de l'Autorisation de Programme (loyer d'investissement) ainsi que de l'Autorisation d'Engagement (loyers de financement et d'exploitation) et des crédits de paiements associés.

DÉLIBÉRATION N°180320_012
MODIFICATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT – ~~AUTORISATIONS~~
DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENTS (AE-AP/CP) LIÉS AU CONTRAT
DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir approuver la modification de l'Autorisation de Programme des loyers L1 ainsi que l'Autorisation d'Engagement des loyers L2, L3 + L4 telle que visée dans le tableau ci-annexé.
- De bien vouloir approuver la modification des Crédits de Paiement des loyers L1, L2 et L3 + L4 telle que visée dans le tableau ci-annexé.
- De bien vouloir procéder à l'annulation de cette AE-AP/CP à compter de l'année 2019

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 20 mars 2018

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT